**Programme de recherche EJMAO**

**CONCEPTS ET INDICATEURS DU MARCHE DU TRAVAIL**

**Dakar, le 14 Avril 2014**

**Introduction**

Ce document a pour but de formaliser les différentes discussions que les trois équipes pays ont eu à mener depuis le début de cette étude. L’essentiel du contenu de ce document a été déjà partagé avec les équipes à l’exception de quelques concepts et indicateurs.

Les concepts et indicateurs définis dans ce document sont tirés pour l’essentiel du manuel d’AFRISTAT élaboré dans le cadre du programme PARSTAT (Programme d’appui régional statistique à la surveillance multilatérale pour les pays de l’UEMOA). Il a servi à « calibrer» les enquêtes de type 1-2-3 qui abordaient les problématiques de l’emploi, du secteur informel et de la consommation des ménages. Il se veut également un vecteur commun à tous les pays à tous les pays de l’UEMOA de la CEMAC. Le manuel adopte la position des instances internationales (BIT, UNSD) tout permettant des adaptations au niveau des sous-régions d’intégration économique.

1. **LE CONCEPT DE MENAGE.**

A des fins de comparaison, le concept de ménage utilisé dans cette étude mérite d’être défini. Nous apportons dans les lignes suivantes des éléments réponses tirés des rapports pays (Sénégal puis Mali) abordant le concept dans le cadre du programme RuralStruc.

* 1. **Le cas du Sénégal.**

Le ménage rural se définit comme un groupe familial résidant en milieu rural[[1]](#footnote-1) au sein duquel s’organisent la production agricole et/ou non agricole, la préparation et la consommation des repas. Traditionnellement, le ménage rural se confond avec le ménage agricole ; toutefois, on note de plus en plus que la nourriture du ménage rural provient de moins en moins de la production ou des revenus tirés de l’agriculture au sens large : production agricole, élevage, pêche et foresterie.

L’unité familiale de production et de consommation[[2]](#footnote-2) ne coïncide pas forcément avec l’unité de résidence, ker en wolof ou galle en pulaar. Historiquement, ce sont des familles larges ou segments de lignages (trois à quatre générations) qui sont regroupées au sein de la même concession. Les droits fonciers du groupe sont familiaux et gérés par l’aîné. Celui-ci détient l’autorité sur l’ensemble du groupe familial et organise la production et l’affectation des biens produits au profit de la famille. Avec l’augmentation de la taille du groupe, celui-ci doit à un moment ou l’autre se scinder. En général, c’est le frère puîné qui s’émancipe avec ses frères utérins et leurs épouses et descendants. Le nouveau groupe ne quitte pas forcément la concession. Il se voit attribuer une partie des terres du domaine familial suivant ses propres besoins et les disponibilités foncières et s’organise pour sa production et sa consommation. L’émancipation peut aussi être le résultat d’un conflit entre l’aîné et un de ses frères. La différenciation des structures de production dépend donc de plus en plus de trois facteurs essentiels : la disponibilité foncière, la fragmentation par le jeu des héritages et les rentrées d’argent de l’extérieur. **La notion d'exploitation agricole familiale**, correspondant initialement au concept traditionnel « terres travail capital », évolue de plus en plus en fonction des opportunités d'emplois extérieurs (dans le pays et hors du pays). Avec les départs d’actifs à la recherche des revenus complémentaires hors du village, ce concept a évolué vers une combinaison « terre travail capital et opportunité d'emplois extérieurs » faisant de ces unités paysannes des **unités d'attache** évoluant plus vers des **unités de survie** ou **ménages ruraux**, combinant des activités agricoles comme non agricole pour faire face à la pauvreté (Faye et alii, 2006 ; Debouvry 2007).

Compte tenu des mutations en cours en milieu rural (exode rural, pauvreté, responsabilisation de plus en plus importante des femmes), le ménage rural a été retenu comme unité d’observation et d’enquête. En effet, la prise de décision n’est plus déterminante pour caractériser un ménage, avec un chef seul à décider de la répartition du travail. Dans certains cas, le fils qui se trouve en migration gère de fait l’organisation quotidienne du ménage et exerce une influence prépondérante sur les orientations prises, les performances et la viabilité économique de l’exploitation. La principale caractéristique retenue est celle du njël (cuisine) en Wolof ou fooyre (feu qui signifie foyer pour la cuisine) en Pulaar.

Le ménage est défini ici comme une unité de consommation autonome, organisé autour de ceux qui prennent le repas ensemble. Habituellement, cette unité est caractérisée par une gestion communautaire de la production, de la consommation et de l’épargne. Aujourd’hui, chaque membre du ménage, notamment les femmes et les jeunes, organise leurs activités productives de façon autonome.

* 1. **Le cas du Mali,**

Les éléments de réponse fournis par le rapport Mali de la seconde phase du programme RuralSrtuc apportent permettent d’établir le lien entre le concept d’ « exploitation agricoles familiale » avec celui de « ménage ».

La Loi d’Orientation Agricole (LOA), dans ses articles 10 à 28, définit ce que sont les exploitations agricoles au Mali. « L’exploitation agricole est une unité de production dans laquelle l’exploitant et/ou ses associés mettent en œuvre un système de production agricole ». Elles sont classées en deux catégories : l’exploitation agricole familiale et l’entreprise agricole. « L’exploitation agricole familiale est constituée d’un ou de plusieurs membres unis librement par des liens de parenté ou des us et coutumes et exploitant en commun les facteurs de production en vue de générer des ressources sous la direction d’un des membres, désigné chef d’exploitation, qu’il soit de sexe masculin ou féminin. Le chef d’exploitation assure la maîtrise d’œuvre et veille à l’exploitation optimale des facteurs de production. Il exerce cette activité à titre principal et représente l’exploitation dans tous les actes de la vie civile. Sont reconnus comme exerçant un métier Agricole, notamment, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers ».

Pour le « ménage », la Direction Nationale de la Statistique et de l’Informatique (DNSI) utilise la définition suivante : « le ménage est un groupe d’individus apparentés ou non, vivant à l’intérieur d’une concession et pourvoyant ensemble à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. De façon générale, les membres d’un ménage reconnaissent l’autorité d’un chef indépendamment du sexe appelé chef de ménage » (DNSI, 2001). Ainsi, l’entrée principale de la définition d’un « ménage » est ici la consommation.

Au sein des exploitations familiales, le « ménage » est la plus petite unité regroupant des individus avec une autonomie au moins partielle pour les fonctions de production, consommation et accumulation, dans laquelle les membres obéissent à un chef de ménage, qui lui même peut être subordonné au chef de groupe pour certains pans de la vie sociale et économique. Les critères de regroupement sont surtout des liens de mariage (mais ceci n’est pas exclusif, voir ci-dessus définition DNSI). Ainsi le ménage est souvent constitué du mari, son (ou ses) épouse(s) et ses enfants encore dépendants auxquels s’ajoutent des jeunes confiés.

Au Mali, pour capter l’ensemble des activités des ménages ruraux, il faut se placer au niveau d’analyse de l’exploitation agricole familiale, car c’est à ce niveau que sont exercées les activités principales « collectives » qui doivent permettre au groupe de subvenir à ses principaux besoins. En effet, sous l'autorité de l'aîné, sont exploitées unes ou plusieurs parcelles (ou troupeau) affectées à l'entretien du groupe (les champs communs) ; le produit de ces parcelles est versé dans les greniers collectifs gérés pour subvenir aux besoins du groupe. L’essentiel du travail familial et les équipements sont consacrés en hivernage aux champs collectifs ; les travaux sur les champs individuels étant effectués soit après la journée de travail soit le jour (ou éventuellement les deux jours) qui sont laissés libres aux dépendants (l’organisation du travail est régie par des règles qui changent selon les régions et les groupes ethniques).

L'identification de l'exploitation se fait aisément à partir de l'unité de consommation, la cuisine (le « Gua » en bamanan), et de son « chef » (le « Gua Tigui »). Les ménages à l’intérieur de l’exploitation sont des « Guaden » et le chef de ménage dépendant le « Guaden Niéma » ou « Guaden Tigui ». Il est facile de vérifier que le Gua Tigui identifié est bien un chef d'exploitation en s'assurant qu'il est le centre de décision principal d'allocation des facteurs de production, et en particulier du facteur travail vis-à-vis des champs communs. Les situations particulières sont traitées au cas par cas, en prenant en compte : les types de champs existants, l'indépendance des chefs de ménage vis-à-vis des facteurs de production et de la consommation et le mode de répartition des productions pour l'entretien du groupe.

1. **QUELQUES CONCEPTS CLEFS LIES AU MARCHE DU TRAVAIL**
	* 1. **Population active**
			1. **Définition**

La population active comprend les personnes des deux sexes, qui fournissent la main d'œuvre pour la production de biens et de services (activité économique), telle qu'elle est définie dans le SCN rév.4 de 1993. Cette définition est la suivante : la production a "pour objet de produire des biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature, ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial".

Il s'agit, selon cette définition, de la production ou de la transformation de biens et de services, que ceux-ci soient destinés au marché ou au troc (production marchande) ou à l'autoconsommation (production non marchande), y compris le cas des produits primaires. Il importe donc de définir les limites des activités économiques et des activités non économiques pour déterminer la population active.

A partir de là, la population active comprend les personnes ayant dépassé un âge spécifié, et qui sont soit "pourvues d'un emploi", soit "chômeurs".

* + - 1. **Population active du moment, population habituellement active**

Pour déterminer la population active, on doit considérer une période de référence, c’est-à-dire une période précédant la date de l’enquête, période durant laquelle l’individu aura soit effectivement travaillé, soit cherché du travail. A cet effet, en fonction de la longueur de la période de référence, on considère deux types de population active.

La population active du moment (ou force de travail) comprend les personnes actives au moment de l’enquête ; la période de référence retenue est en général une semaine ou un jour. Ce type de population active, le plus souvent captée dans la majorité des enquêtes emploi, constitue une photographie instantanée de l'état d'une population vis-à-vis de l'activité économique.

Pour la population habituellement active, la période de référence est plus longue, en général l’année précédant l’enquête. Les définitions ci-après, relatives à la population active occupée, au chômage et à l’inactivité, se rapportent à la population active du moment.

* + 1. **Emploi**
			1. **Définition**

***Personnes "pourvues d'un emploi"***

Les personnes au travail se trouvent, durant une période de référence d'une semaine ou d'un jour (pour notre cas, nous retiendrons la semaine), dans les catégories suivantes :

- **Emploi salarié** : personnes qui ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ;

- **Emploi non salarié** : personnes qui ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature.

Dans la pratique, on peut interpréter la notion de "travail effectué au cours de la période de référence" comme étant un travail d'une durée d'une heure au moins.

L’emploi s’exerce au sein d’une unité de production.

Les personnes n’ayant pas effectué de travail durant la période de référence, mais qui restent formellement attachées à leur travail (congé annuel, congé maladie, congé de maternité, congé technique, grève, formation professionnelle, etc.) sont considérées comme disposant d’un emploi. Le fait de rester attaché à son emploi se définit selon les circonstances locales ; cependant la personne doit notamment continuer à percevoir une rémunération et/ou avoir l’assurance de retrouver son emploi à la fin de la période d’absence.

***Précisions sur des cas particuliers***

Selon les termes de la résolution du BIT de 1982, appartiennent, entre autres, à la catégorie des "travailleurs salariés", les sous-catégories suivantes :

* les apprentis rétribués en espèces ou en nature ;
* les membres des forces armées.

Selon les termes de la même résolution, appartiennent, entre autres, à la catégorie des "travailleurs non salariés", les sous catégories suivantes :

* les employeurs et les personnes travaillant à leur propre compte ;
* les membres des coopératives de producteurs ;
* les travailleurs familiaux non rémunérés ;
* les personnes engagées dans la production de biens et de services pour leur consommation propre (autoproduction, autoconsommation), si leur action "apporte une importante contribution à la consommation totale du ménage".

Cas des étudiants, personnes s'occupant du foyer et autres personnes principalement engagées dans des activités non économiques durant la période de référence : ils doivent être considérés comme appartenant à la population active occupée, dans la mesure où ils sont pourvus d'un emploi, salarié ou non, qui correspond aux définitions proposées ci-dessus.

* + - 1. **La situation dans la profession**

**Salariés**: ensemble des travailleurs ayant un "emploi rémunéré", et titulaire d'un contrat de travail, explicite ou implicite, avec le même employeur continûment (période minimum d'emploi spécifiée selon des conditions nationales).

**Employeurs (ou patrons)** : personnes travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupant un emploi à titre indépendant, et qui emploient continûment une ou plusieurs personnes pour travailler dans leur unité.

**Personnes travaillant pour leur propre compte**: personne occupant un emploi à titre indépendant, mais qui n'emploient, ou n'ont engagé, de façon continue, sur la période de référence, aucun "salarié" pour travailler avec elles.

**Travailleurs familiaux (ou aides familiaux)** : personnes occupant un emploi à titre indépendant dans une entreprise exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associées, car ayant un degré d'engagement qui n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'unité.

**Travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession**: classe résiduelle regroupant ceux qui n'ont pu être classés ailleurs.

* **Cas particuliers**

**Personnel de maison, domestiques :** les travailleurs domestiques sont des personnes exclusivement employées par les ménages pour fournir des services domestiques contre rémunération en espèces ou en nature. Elles sont rétribuées pour le service ou l’entretien d’une maison. Les travailleurs domestiques sont considérés comme salariés, dans la mesure où ils ont un contrat de travail avec leur employeur, et non pas comme aides familiaux.

**Travailleurs indépendants :** c'est l'ensemble des patrons et des travailleurs à compte propre.

**Apprentis :** il s'agit des personnes admises dans une entreprise/unité de production pour acquérir une formation professionnelle ; elles peuvent être rémunérées ou non rémunérées. Ici, tous les apprentis sont considérés comme appartenant à la population active dès lors qu’ils soient âgés de 10 ans ou plus.

1. **PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHE DU TRAVAIL.**

**Population en âge de travailler (ou d’âge actif) :** ensemble des personnes en âge de travailler. Pour les besoins de l’étude on prend la population des 10 ans et plus.

**NB** : Dans cette étude, on entend par **jeune** la population située dans la tranche d’âge de **15-34 ans.**

**Population active :** population active occupée ou en chômage.

* **Population active occupée :** population ayant travaillé au moins une heure au cours des sept jours précédant l’enquête, plus les personnes n’ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi et qui sont soit en vacances, soit malades, soit en grève, soit en arrêt provisoire de travail, plus tous les individus qui doivent commencer à travailler au cours des 30 jours suivant l’enquête.
* **Chômeurs :** personnes n’ayant pas travaillé (ne serait-ce qu’une heure) au cours des sept derniers jours précédant l’enquête, et ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l’enquête.

**L’Emploi :** deux conditions sont nécessaire pour qu’il y ait emploi :

* l’existence d’une activité rémunérée,
* le bénéfice d’un statut.
* **Mesure statistique de l’emploi**: selon le BIT, une personne est pourvue d’un emploi dès lors qu’elle effectue un travail rémunéré pendant une période de référence. Ce travail doit être d’une durée d’une heure au moins. Les employeurs peuvent être regroupés en deux sources : les ménages et les établissements.

**Taux d’emploi (taux d’activité):** rapport de la population active occupée à la population en âge de travailler.

**Taux d’activité au sens du BIT :** rapport de la population active (actifs occupés, chômeurs BIT) à la population en âge de travailler.

**Chômage :** selon le BIT, les chômeurs comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours de la période de référence étaient : **a)** sans travail, c’est-à-dire ni pourvu d’un emploi salarié ni d’un emploi non salarié ; **b)** disponible à travailler dans un emploi salarié ou non salarié (immédiatement ou dans 15 jours); **c)** à la recherche d’un travail.

* **Taux de chômage** : rapport du nombre de chômeurs à la population active.
* **Taux de jeunes NEET :** c’est le nombre total de jeunes sans emploi, ne suivant pas d’études ou de formation (NEET) en proportion de la catégorie d’âge. Un jeune est considéré comme NEET s’il a quitté le système scolaire, ne travaille pas et ne suit pas de formation. Ainsi, les NEET englobent les jeunes chômeurs et les jeunes découragés, ainsi que ceux qui ne font pas partie de la population active et les inactifs (OCDE, 2010).

**Taux de dépendance :** rapport du nombre de chômeurs et de personnes inactives au nombre d’actifs occupés.

**Taux de salarisation :** rapport du nombre de salariés à la population active occupée.

**Taux de pluri-activité :** rapport du nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires à la population active occupée.

**Sous emploi :** d’après le BIT, ce sont les personnes qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d’un travail supplémentaire ou disponible pour un tel travail. On a deux catégories principales de sous emploi : i) le chômage partiel et ii) le temps partiel contraint.

* **Taux de sous-emploi visible :** rapport du nombre d’actifs occupés travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine à la population active occupée.
* **Taux de sous-emploi invisible :** rapport du nombre d’actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire (*39 000 FCFA pour le SMIG mensuel au Sénégal*) à la population active occupée.
* **Taux de sous-emploi global :** rapport du nombre de chômeurs et d’occupés en situation de sous-emploi à la population active.

***NB****: l’analyse de la période d’activité des actifs par le biais du questionnaire QEI (emploi de base) peut nous permettre d’identifier les individus rémunérés et occupés de manière saisonnière ou toute l’année afin de repérer les situations de sous-emploi.*

*La question du sous-emploi des aides familiaux méritent réflexion. L’approche coût d’opportunité peut aider à analyser partiellement leur situation potentielle de sous-emploi (comme l’a suggéré Mr Mathias); mais elle devra être complétée par une analyse sociologique surtout de leur lien de parenté avec le chef de ménage.*

**Population inactive :** dans cette étude, c’est la population âgée de moins de 10 ans à laquelle s’ajoute la population en âge de travailler ni occupée ni au chômage : personnes au foyer, étudiants non salariés, chômeur en formation, personnes en congés de longue maladie, …

*Selon le BIT c’est la population âgée de moins de 15 ans et de 65 ans et plus à laquelle s’ajoute la population en âge de travailler ni occupée ni au chômage : personnes au foyer, étudiants non salariés, chômeur en formation, personnes en congés de longue maladie, …*

1. **LES INDICATEURS DE REVENU**

**Revenu du ménage**

Le revenu du ménage est la somme des montants en espèces et en nature, qui, en règle générale, sont de nature récurrente, et sont reçus régulièrement par le ménage ou par ses membres à intervalles inférieurs ou égaux à un an.

**Revenu global du ménage : il regroupe le revenu agricole et le revenu non agricole.**

* ***Le Revenu Agricole regroupe :***

**(1)** Revenu Agricole = Valeur de la production (cultures annuelles et cultures pérennes) – Coûts de production.

**(2)** Revenu de l’élevage = Ventes d’animaux et de produits de l’élevage + Estimation de la valeur de l’autoconsommation – dépenses d’entretien (embouche, aviculture)

**(3)** Revenu issu de la Chasse, de la pêche et de la cueillette = Estimation des montants tirés des activités de la chasse, de la pêche et de la cueillette.

 **(4)** Salariat agricole

* ***Le Revenu Non Agricole regroupe :***

 **(5)** Salariat non agricole

**(6)** Revenu issu des activités d’auto emploi = Activités indépendantes non agricoles.

**(7)** Revenu issu des transferts privés (envois en espèces et en nature des migrants du ménage)

***NB :*** *Dans cette étude, on a deux sources possibles de calcul des revenus du ménage. Le questionnaire QEI qui récence les revenus déclarés par les actifs et les questionnaires Unités de production (agricole et non agricole) qui permettent d’effectuer des calculs plus fin pour déterminer les revenus. Dans la détermination du revenu du ménage, on invite les équipes à comparer ces deux sources afin de prendre la plus fiable.*

 *Dans le calcul du revenu global du ménage, on s’assurera d’intégrer les revenus gagnés par les actifs (aides familiaux, élèves travailleurs, etc.) non responsables d’une unité de production.*

**L’échelle d’équivalence adulte et revenu par équivalent adulte**

* **L’échelle d’équivalence adulte**

Pour pouvoir comparer les revenus des ménages, il existe deux options :

* La première est de calculer le *revenu par tête* en prenant en compte tous les membres du ménage de la même manière et dans ce cas chaque membre est considéré comme une *Unité de Consommation* quel que soit son âge où son sexe.
* La seconde est de calculer le *revenu par équivalent adulte*  en attribuant dans un premier temps à chaque membre du ménage un « poids statistique » différent en fonction de son statut dans le ménage et de son âge. Et pour cela, on utilise une échelle d’équivalence ; et dans un second temps, on divise le revenu du ménage par le nombre d’équivalents adultes du ménage.

L’échelle d’équivalence adulte préconisée dans cette étude est celle d’Oxford car elle rend mieux compte des réalités des ménages ouest-africains.

**Tableau n°1 : Echelle d’équivalence adulte Oxford**

|  |  |
| --- | --- |
| **Membres du ménage** | **Echelle Oxford** |
| **Adultes** |
| Chef de ménage (premier adulte) | 1 |
| Autres adultes | 0,7 |
| **Enfants** |
| Plus de 14 ans | 0,7 |
| Moins de 14 ans | 0,3 |

* **Les quintiles de revenu par équivalent adulte**

Très souvent, les moyennes des revenus cachent des disparités entre les ménages. C’est la raison pour laquelle il est plus pertinent de classer les ménages en les divisant par centile, quartile ou quintile. C’est cette dernière option qui a été retenues dans cette étude.

Pour ce faire, les revenus en équivalent adulte des ménages de chaque CR ont été triés par ordre croissant pour ensuite être répartis suivant cinq classes d’effectif quasi égale. Ainsi, chaque classe contient 20% de ménages de la catégorie la moins nantie (quintile 1) à celle la plus riche (quintile 5).

1. **QUELQUES INDEX DE CARACTERISATION DU MENAGE.**

Modes de calcul des index proposés

| **Index** | **Calcul** |
| --- | --- |
| Index d’éducation du Chefde ménage | Index de 1 à 3 avec : 1 = aucun niveau ; 2 = primaire; 3 = moyen/ secondaire/supérieur |
| Index d’éducation duménage | Nombre de membres lettrés du ménage (L)/ nb d'adultes(A) [ Index de 1 à 3 avec : 1=ratio L/A <=0,5; 3=ratio L/A >=1,5 ; 2=0,5<ratio L/A <1,5] |
| sachant que par « lettré » on entend les individus ayant un niveau moyen, secondaire, supérieur ou alphabétisé (si aucun niveau ou primaire) |
| Index de biens-durables = Dh | Dh = somme de Dih(1-Pi) avec Pi=ni/n et où Dih=1 si le ménage (hh) possède le bien durable i (frigidaire, radio, TV, cellulaire, bicyclette, moto, véhicule), Pi est la probabilité d’avoir le bien i, ni= nombre de ménage (hh) qui a le bien i, n= le nombre total de hh) |
| Index qualité habitat | L’index est la moyenne des indices 'type habitat' et 'type matériau' qui sont scorés sur une échellede 1 à 3 comme suit : |
| Type habitat: 1=case ; 2=baraque ; 3=bâtiment |
| Type matériau: 1=paille ; 2=banco, zinc 3=ciment |
| Index infrastructures debien être | L’index est la moyenne des indices des variables 'accès eau', 'accès électricité' et 'accès aux sanitaires' scorés sur une échelle de 1 à 3 comme suit : |
| accès eau: 1=cours d'eau, extérieur village; 2=borne fontaine, puits, forage; 3= eau courante dans la maison |
| accès électricité: 1=bougie; 2=gaz, pétrole; 3=électricité, groupe électro, solaire |
| accès sanitaires: 1=aucun, 2=toilette collective, latrine; 3=toilette privée |

**CONCLUSION**

Les concepts et les indicateurs exposés dans ce document ont été, tant bien que mal, adaptés à nos situations respectives dans nos pays. Toutefois, ils restent évolutifs dans un contexte où les mutations dans les marchés du travail sont très fréquentes.

Mais pour bien adapter ces concepts et ces indicateurs à un environnement socio-économique spécifique, il convient de bien les maîtriser. Le champ des investigations est encore ouvert et la réflexion se poursuit.

1. Le rural se définit par opposition à l’urbain, constitué par les villes et les communes, même à dominance rurale. Au Sénégal, les populations d’une commune sont de facto considérées comme des urbains ; or, plusieurs communes sont composées à plus de la moitié par des agriculteurs. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le rural se définit par opposition à l‟urbain, constitué par les villes et les communes, même à dominance rurale. Au Sénégal, les populations d‟une commune sont de facto considérées comme des urbains ; or, plusieurs communes sont composées à plus de la moitié par des agriculteurs. [↑](#footnote-ref-2)